

Conditions Générales de Garantie site ERGO+

Nous vous remercions d'avoir acheté l'oreiller Système Ergo+ et espérons qu'il vous a apporté une entière satisfaction.

Cet oreiller est issu d'une fabrication l'artisanale et chaque oreiller est différent de ce fait il se peut que certaines imperfections aient échappé au contrôle qualité.

Si un défaut venait à apparaître sachez que nous en sommes désolés et que nous allons essayer de résoudre le problème le plus rapidement possible.

L'oreiller est conforme aux exigences du décret n° 2000-164 du 23 Février 2000.

Il a une tolérance de -2/+2 cm ainsi que 5% pour le garnissage.

Si vous estimez avoir le droit de vous prévaloir des conditions de garantie, vous pouvez prendre connaissance des éléments ci-dessous :

Le produit est manufacturé en France dans notre atelier de ce fait vous bénéficiez de la garantie légale de conformité pour un défaut présumé exister au moment de l'achat.

La garantie sera gérée par l'intermédiaire du site oreiller-ergoplus.fr.

Seul la SARL JL Ameublement est habilitée à juger de la défectuosité de la marchandise. La demande de prise en garantie devra être accompagnée du formulaire dûment complété, de la facture d'achat du produit, de la date et des photos du défaut constaté et d'une copie de la pièce d'identité de l'acheteur qui doit être identique à l'entête de la facture d'achat.

La SARL JL Ameublement se réserve le droit de reprendre le produit pour analyse sans prêt de marchandise en attendant le verdict de prise en garantie.

La garantie s'applique uniquement à l'oreiller acheté sur le site oreiller-ergoplus.fr.

Ce qui ne tombe pas sous la garantie :

- ° Les dommages découlant d'une utilisation inappropriée.
- ° Les dégâts intentionnels.
- ° Les interventions requises par suite d'utilisation inadéquate du produit.
- ° Les produits ayant subi des transformations.
- ° Les produits n'ayant pas été protégés portant des tâches de toutes natures.
- ° Le boulochage des tissus.
- ° Le tassement naturel du nappage de la housse.
- ° La perte de densité du noyau.
- ° Un lavage inapproprié ou intensif.
- ° Les dégâts dus à un manque de soin.
- ° L'arrachement d'une étiquette.
- ° Le lâchement des coutures de la housse.
- ° La rupture de la fermeture à glissière.
- ° Les allergies.

Les frais de retour sont à la charge du client, ils seront remboursés si la demande de garantie est validée et les frais de réexpédition seront à la charge du vendeur. Au cas où la garantie n'est pas validée les frais retour du colis sont également à la charge du client.

Litiges et compétences.

Tout litige afférent aux relations contractuelles ou non entre l'acheteur et le vendeur sera soumis à la juridiction exclusive du tribunal de commerce de Valence (Drôme) 26000, nonobstant toute demande incidente ou tout appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs. Ces conditions sont soumises au droit Français.